

## ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2012, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-201**, autorisant le ralentissement temporaire de la circulation à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Beaubien Est, de La Roche, Saint-Zotique Est et de Normanville, dans le cadre de l'événement « *Procession religieuse de la paroisse Saint-Ambroise* », qui aura lieu le 13 octobre 2012, entre 19 h et 20 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-202**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « *Journée de la Fondation du Collège Jean-Eudes* », qui se tiendra dans le parc Étienne-Desmarteau, le 17 octobre 2012, entre 12 h 30 et 15 h 30, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-203**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « *La Classique Mec* », qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 21 octobre 2012, entre 9 h 30 et 13 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-204**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à l'occasion de l'événement « *Triathlon d'hiver 2013* » qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 1<sup>er</sup> février 2013, entre 11 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-205**, permettant la consommation de boissons alcooliques à l'occasion de l'événement « *Triathlon d'hiver 2013* » qui se tiendra dans le parc Maisonneuve le 1<sup>er</sup> février 2013, entre 11 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-206**, modifiant les jours et la fréquence de la collecte des matières résiduelles à l'intérieur du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu du *Règlement sur les services de collecte* (R.R.V.M., chapitre S-0.1.1, article 33) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-207**, relative à la mise en sens unique direction sud de la rue Saint-Dominique, entre les rues Bélanger et de Bellechasse, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-208**, autorisant la fermeture temporaire du boulevard Rosemont, entre la rue Viau et le boulevard de l'Assomption, dans le cadre de l'événement « *Halloween Cité-Jardin* », qui se déroulera le 31 octobre 2012, entre 16 h 30 et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 9 octobre 2012

M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement